



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	19 Septembre 2016	Séance du : 28 Septembre 2016
	Votes : 39	L'An Deux Mille Seize, et le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PERET, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 33	Pour : 38	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 1	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Martine VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (VILLENEUVETTE).

Absents représentés :

Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault),
M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault),
M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault),
M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Bernard COSTE (Octon),
M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),
Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par Mme Martine VALENTINI, suppléante (Valmascle).

Objet : ARIAC - Convention de partenariat et attribution de subvention.

Monsieur BRUN rapporte :

La SCOP ARIAC (Amorçages d'Initiatives Nouvelles en Centre Hérault) appartient au mouvement des coopératives d'activités, dont la vocation première est de permettre à des créateurs d'entreprise de tester préalablement leur projet, avant de se lancer ou d'y renoncer.

ARIAC intervient depuis 2002 dans le Cœur d'Hérault, avec des résultats très positifs sur le Clermontais. Son activité est très spécifique au regard des autres structures d'aide à la création d'entreprises, dans le sens où elle est la seule à donner la possibilité à des porteurs de projets de tester préalablement en grandeur réelle leur projet d'entreprises, sans « sauter le pas » de l'indépendance. Ce test est concrétisé par la signature d'un contrat de salarié-entrepreneur, qui leur assure un soutien juridique, commercial, de gestion et de suivi financier, le futur entrepreneur n'étant rémunéré que sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.

ARIAC maximise donc les chances d'implantation de nouveaux projets économiques sur le territoire, en ménageant une phase de démarrage dans des conditions économiques et financières de vérité des prix et des tarifs, et en favorisant un accès au crédit bancaire.

Il est proposé de renouveler la convention conclue en 2015 entre les trois Communautés de communes (du Clermontois, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault), le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la SCOP ARIAC, et d'attribuer pour l'année 2016 une subvention d'un montant de 2000 €. (Voir projet de convention en annexe).

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les trois Communautés de communes (du Clermontois, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault), le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la SCOP ARIAC telle que présentée en pièce jointe.

APPROUVE le versement à la SCOP ARIAC d'une subvention de 2 000€, au titre de l'année 2016.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' at the top and 'HERAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160930-2016-09-28-02-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016